



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Allround Lubricant AL-T (F)  
Code-Nr. 266000

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées Lubrifiant

## 2. Identification des dangers

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

La préparation est considérée non dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE

## 3. Composition/informations sur les composants

### Description

Préparation de savon métallique en huile de synthèse avec des additifs

### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
68649-42-3	272-028-3	Acide phosphorodithioïque, esters de O, O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	< 2,3	Xi R36; N R51/53

## 4. Premiers secours

### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.



---

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**Les méthodes de nettoyage**

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

---

**7. Manipulation et stockage**

**Précautions lors de la manipulation**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.



## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Protection respiratoire

Non exigé.

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Protection de la peau

Vêtements de protection

### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aerosoles.

### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Etat**  
pâteux

**Couleur**  
brun foncé

**Odeur**  
pratiquement inodore

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point de goutte</b>	> 240 °C			IP 396	
<b>Point d'éclair</b>	213 °C			DIN/ISO 2592	
<b>Auto-inflammation</b>	non applicable				
<b>Densité</b>	0,94 g/cm3	20 °C		DIN 51757	
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble

## 10. Stabilité et réactivité

### Matières à éviter

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

### Constatations empiriques

A notre connaissance et en tenant compte des expériences que nous avons acquises, le produit ne présente pas de risque pour la santé à condition de respecter les conditions d'utilisation prévues par le fabricant et de manipuler le produit correctement.

### Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
12 01 12*	déchets de cires et graisses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

### Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.



## 15. Informations réglementaires

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 36 Irritant pour les yeux.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.